

PROCÈS-VERBAL DU COLLÈGE DES ÉCOLES DOCTORALES DU 28 NOVEMBRE 2023

Etaient présents :

- Yanita ANDONOVA, Directrice adjointe de l'école doctorale Érasme
- Olivier BODINI, Directeur de l'école doctorale Galilée
- Hubert BOËT, Représentant des doctorants de l'ED Érasme
- Géraldine BRAY, Représentante des doctorants de l'ED Érasme
- Sandrine CARON, Coordinatrice des écoles doctorales
- Thibault DE LA TAILLE, Représentant des doctorants de l'ED Galilée
- Ana FARTO, Gestionnaire administrative de l'ED Galilée
- Séverine GIROD, Responsable du pôle études doctorales
- Alexandra LÉPINE, Directrice adjointe de la recherche
- Pascale MOLINIER, Vice-Présidente de la commission recherche
- Antoine PÉCOUD, Directeur de l'école doctorale Érasme
- Cynthia SOUMIGRAY, Gestionnaire administrative de l'ED Érasme

Etaient excusés :

- Christian AUSONI, Responsable de l'EUR PNGS M&CS
- Natacha BESSIS, Directrice adjointe de l'école doctorale Galilée
- Paula WINOCUR, Directrice de la recherche

Ordre du jour :

- 1) Informations générales,
- 2) Approbation du projet de PV de la séance du 14 septembre 2023,
- 3) Point sur l'éthique de la recherche,
- 4) Point sur les financements à Érasme et à Galilée,
- 5) Point sur la journée de rentrée des doctorantes et doctorants,
- 6) Point sur les inscriptions et réinscriptions en doctorat,
- 7) Point sur les comités de suivi,
- 8) Point sur l'évaluation HCERES,
- 9) Point sur les membres des jurys de soutenance,
- 10) Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h par Pascale Molinier, vice-présidente de la commission recherche.

1) Informations générales

Pascale Molinier annonce plusieurs points en ouverture de séance :

- Les élections pour renouveler les représentants des doctorantes et doctorants aux conseils des écoles doctorales ainsi qu'un siège vacant à la CR (collège B4) auront lieu le 5 décembre 2023 de 9h à 17h.
Une liste de candidates et de candidats a été déposée pour l'école doctorale Érasme mais pas à l'école doctorale Galilée. Les actuels représentants des doctorantes et doctorants de l'école doctorale Galilée vont donc assurer une continuité d'activité jusqu'à l'organisation d'un prochain scrutin.

- La certification ISO 9001 a été renouvelée pour les écoles doctorales, les pôles administration de la recherche et études doctorales de la direction de la recherche.

2) Approbation du projet de PV du 14 septembre 2023

Vote :

Pour : 13

Le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

3) Point sur l'éthique de la recherche

Pascale Molinier précise que la présentation par Ghislaine Filliatreau est reportée au prochain collège des écoles doctorales qui aura lieu en janvier. Elle viendra faire un point avec deux autres collègues avec lesquelles elle a créé un groupe de travail sur les formations à l'éthique de la recherche pour les doctorantes et les doctorants.

Pascale Molinier informe le collège que des changements ont eu lieu sur le logiciel Compilatio. Des réflexions sont menées avec le réseau intégrité scientifique afin de créer un workshop en anglais ainsi qu'un séminaire pour les doctorantes et les doctorants non francophones.

Nourredine Jouini, référent intégrité scientifique annonce que l'université est passée du logiciel Compilatio Magister à Compilatio Magister+ en novembre. Tous les personnels de l'université ont accès à Magister depuis 2015.

Il précise également que des enseignants se posent des questions quant à l'utilisation de l'intelligence artificielle par les étudiants de licence et de master dans leurs devoirs. Le VP CFVU est très sensible à ces questions. Compilatio Magister + permet ainsi de détecter les textes produits par l'intelligence artificielle, de reconnaître les textes dans lesquels la paraphrase a été utilisée ainsi que d'y analyser trois sources en anglais et de comparer le texte analysé avec ces sources.

Olivier Bodini et Pascale Molinier soulignent que l'utilisation de l'intelligence artificielle fait débat pour le 3^e cycle et la recherche. L'IA ne peut pas être co-auteur d'un article mais les chercheurs peuvent l'utiliser dans leur travail s'ils le mentionnent dans leur article. D'un autre côté, Science Po a interdit son utilisation dans les textes.

Olivier Bodini souhaiterait qu'une vraie réflexion soit menée sur l'utilisation de l'intelligence artificielle, notamment sur les limites de ce qui est légal ou non. Il prend comme exemple l'utilisation des nouvelles technologies comme Chat GPT en tant que traducteur. Chat GPT peut être utilisé pour vérifier une bonne traduction en anglais, sans mauvaises intentions.

Pascale Molinier répond qu'il y a beaucoup d'inquiétudes des chercheurs de l'université sur ces questions. Il est proposé de faire venir d'autres chercheurs dans le cycle de conférences éthique et intégrité scientifique pour discuter de ces points. Elle précise qu'il n'est pas envisagé de l'interdire au sein de notre université mais de réfléchir à son utilisation.

Nourredine Jouini rebondit sur ce point en ajoutant que parallèlement à Compilatio Magister + qui est utilisé pour le 3^e cycle, les étudiants de licence et de master peuvent accéder au logiciel gratuit Studium. Ce logiciel permet de sensibiliser au plagiat dans les rédactions. La différence avec Compilatio Magister + est que ce logiciel ne compare que ce qui existe sur internet en accès libre et non ce qui existe dans les universités partenaires.

Pascale Molinier répond que Studium n'est pas suffisant pour les doctorantes et les doctorants, ils ont besoin de Compilatio Magister +. Elle ajoute également que les doctorantes et les doctorants qui ne sont pas en contrat doctoral ne font pas partie des personnels de l'université et n'y ont donc pas accès pour le moment.

Il est convenu que la liste de ces doctorantes et des doctorants va être établie et transmise à Nourredine Jouini afin qu'un accès leur soit créé. Le pôle études doctorales sera en charge de la transmission de la liste qui sera envoyée au 15 décembre, date limite des inscriptions en doctorat.

Thibault De La Taille propose qu'un point soit fait sur Compilatio Magister + sur les sites internet des écoles doctorales ainsi que dans les règlements intérieurs.

Alexandra Lépine propose que les directeurs des deux écoles doctorales rédigent un courrier à l'ensemble de leurs encadrants afin de leur rappeler que ce sont eux et elles qui sont en charge de l'analyse des manuscrits de thèse de leur doctorante ou doctorant dans Compilatio. Il faudrait également les former sur ce point.

Olivier Bodini demande quelles sont les limites du directeur de l'école doctorale sur ces questions.

Pascale Molinier répond que ces questions seront de nouveau abordées au prochain collège des écoles doctorales en présence de Nourredine Jouini et Ghislaine Filliatreau.

4) Point sur les financements à Érasme et Galilée

Olivier Bodini rappelle que l'ensemble des doctorantes et des doctorants à l'école doctorale Galilée sont financés sur 36 mois. La question du financement se pose cependant pour celles et ceux qui s'inscrivent en quatrième année, qui est une année dérogatoire et pour laquelle un financement supplémentaire n'est pas toujours possible. Ces réinscriptions sont régulièrement demandées mais seulement pour quelques mois, le temps que les doctorantes et doctorants terminent leur manuscrit de thèse. Il serait difficile d'interdire une réinscription sur la fin de thèse à cause du financement.

Alexandra Lépine conseille de moduler ce point dans le règlement intérieur de l'école doctorale.

Pascale Molinier donne son accord, ce point sera à voter au conseil de l'école doctorale. Pascale Molinier regrette également que le fond de soutien proposé à un précédent collège des écoles doctorales ne puisse pas se faire car se serait utile dans ce genre de situation.

Camille Anzanello annonce que la plateforme des doctorants ne permet pas de suivre les changements de financements à partir de la quatrième année, ce qui empêche d'avoir un suivi simplifié. En effet, le financement au-delà de la troisième année de thèse ne peut être modifié sur la plateforme sans effacer ce qui a déjà été renseigné.

Antoine Pécoud ajoute que c'est également gênant pour le suivi des chiffres, notamment pour le HCERES.

Alexandra Lépine répond que la plateforme ne peut être modifiée par la DSI sans refaire complètement l'application.

Pascale Molinier précise que des réflexions vont être menées sur ce point.

Yanita Andonova ajoute que l'actualisation du financement en quatrième année pose également question pour la validation des ECTS pour les doctorantes et les doctorants dont le financement change.

Pascale Molinier répond que ce point sera rediscuté au prochain collège des écoles doctorales.

5) Point sur la journée de rentrée des doctorantes et doctorants

Pascale Molinier rappelle que la journée de rentrée des doctorantes et des doctorants a eu lieu le 10 novembre et qu'elle s'est bien déroulée.

Antoine Pécoud souligne que les directeurs ont eu trop peu de temps pour présenter leurs écoles doctorales respectives.

Pascale Molinier propose que la pause déjeuner ait lieu à 13H au lieu de 12H30 afin de laisser plus de temps aux directeurs des écoles doctorales.

Pascale Molinier annonce que l'année prochaine, la journée de rentrée se déroulera sur le campus de Bobigny.

6) Point sur les inscriptions et réinscriptions en doctorat

Camille Anzanello présente ce point. Au 27 novembre 2023, l'état des inscriptions et des réinscriptions est le suivant :

- Inscriptions Galilée :
 - 47 dossiers validés.
 - 44 inscriptions administratives faites
 - 6 dossiers en cours de validation.
 - 4 dossiers en attente de la doctorante ou du doctorant

- Inscriptions Érasme :
 - 36 dossiers validés
 - 32 inscriptions administratives faites
 - 3 dossiers en cours de validation.
 - 15 dossiers en attente de la doctorante ou du doctorant

- Réinscriptions Galilée :
 - 145 dossiers validés
 - 136 inscriptions administratives faites
 - 14 dossiers en cours de validation.
 - 25 dossiers en attente de la doctorante ou du doctorant (soutenances potentielles pour 7 dossiers). 12 à Galilée qui vont soutenir pour le 15 décembre.

- Réinscriptions Érasme :
 - 207 dossiers validés
 - 181 inscriptions administratives faites
 - 8 dossiers en cours de validation.
 - 13 dossiers en attente de la doctorante ou du doctorant

➤ Total :

- Dossiers validés : 435
- Inscriptions faites : 393
- Dossiers en cours de validation : 31
- Dossiers en attente du candidat : 57

Rappel :

- Date limite inscriptions en doctorat : 15 décembre 2023.
- Date limite réinscriptions en doctorat : 15 novembre 2023.

Cette année de très nombreux dossiers ont été validé en peu de temps, la semaine du 15 novembre, date limite des réinscriptions, ce qui n'est pas évident à gérer.

Afin d'éviter que cela ne se reproduise, Olivier Bodini et Séverine Girod proposent de rappeler à nouveau aux doctorantes et doctorants que leurs comités de suivi de thèse doivent être fait bien en amont de la date limite des réinscriptions, dès le mois de mai.

Séverine Girod rappelle que des listes de diffusion ont été créées pour communiquer plus rapidement avec l'ensemble des doctorantes et des doctorants.

Pascale Molinier ajoute que cela éviterait aussi que les doctorantes et les doctorants se retrouvent dans l'urgence pour certaines démarches administratives, notamment pour les demandes et renouvellements de visa. Par ailleurs, beaucoup de comités de suivi ont lieu en même temps ce qui représente une grosse charge de travail supplémentaire pour les encadrantes et encadrants.

Hubert Boët souhaiterait qu'une communication soit mise en place auprès des doctorantes et doctorants au sujet de la date limite du paiement en trois fois proposé par la scolarité.

Géradine Bray précise que les communications ont déjà été faites. Les représentants des doctorantes et doctorants vont continuer à sensibiliser sur ce sujet. Cela fonctionne bien également avec les représentants des laboratoires.

Pascale Molinier termine ce point en déclarant qu'un rappel sera fait lors des conseils de chacune des deux écoles doctorales, les doctorantes et doctorants le recevront dès le mois de mars par le biais des listes de diffusion.

7) Point sur les comités de suivi

Géraldine Bray présente ce point.

Les représentants des doctorantes et des doctorants ont créé un questionnaire anonyme afin d'évaluer ce que pensent les doctorantes et les doctorants du comité de suivi depuis le nouvel arrêté relatif au doctorat. Il y a eu globalement peu de retours, 22% mais cela permet tout de même d'avoir quelques retours sur la question.

Sur ces 22%, 15% annoncent avoir fait un comité de suivi non conforme par rapport au nouvel arrêté. Une partie n'était pas au courant du nouveau format. L'implication obligatoire de la direction de la thèse est perçue comme une difficulté supplémentaire pour les agendas. Il est difficile d'avoir une réponse de l'ensemble du comité et de créer des liens visio. Il revient également que les comités de suivi prennent beaucoup de temps et que ces heures ne sont pas valorisées pour la recherche.

Pascale Molinier propose que ce questionnaire soit retravaillé au sein d'un groupe formé de doctorantes et doctorants, des représentants des doctorantes et doctorants (des écoles doctorales

et des laboratoires), des directeurs et des gestionnaires des écoles doctorales et de la coordinatrice des écoles doctorales. Ce groupe de travail sera mis en place par le pôle études doctorales.

8) Point sur l'évaluation HCERES

Pascale Molinier rappelle que la journée de visite du HCERES qui a eu lieu le 16 novembre 2023 s'est bien déroulée.

Antoine Pécoud souligne que quelques erreurs de chiffres ont été relevées mais celles-ci sont en train d'être corrigées.

Pascale Molinier précise qu'il faut maintenant attendre le rapport final. Les experts se sont également montrés intéressés par la démarche qualité.

Des discussions vont avoir lieu sur les soutenances HDR et sur des formations à proposer aux enseignants avant leur soutenance, notamment sur l'intégrité scientifique et le développement durable. Un groupe de travail va être organisé autour de ces questions et ciblera les nouveaux maîtres de conférences de l'université ainsi que les nouveaux enseignants pour l'HDR.

9) Point sur les membres des jurys de soutenance

Antoine Pécoud souhaite faire un point sur les jurys de soutenances de thèse.

Pascale Molinier précise que ce point sera rediscuté en commission recherche. Les conditions de constitution des membres de jurys ne sont pas tout à fait les mêmes pour les deux écoles doctorales. Il est spécifié qu'il peut y avoir moins de professeurs internes que d'externes dans un jury mais pas l'inverse.

Alexandra Lépine ajoute que les règles sur la composition des jurys de soutenances figurent sur Sirius. Elles vont également être mises sur les sites des écoles doctorales à la demande d'Hubert Boët.

Olivier Bodini ajoute que la parité dans les jurys peut s'avérer difficile pour certaines disciplines en sciences.

Pascale Molinier répond que des règles assouplies vont être mises en place en fonction des pourcentages de femmes dans les disciplines, il s'agit d'une représentation équilibrée et non paritaire.

10) Questions diverses

- Clés USB cryptées :

Géraldine Bray revient sur la question des clés USB cryptées pour les doctorantes et les doctorants en ayant besoin, notamment ceux qui ont accès à des données personnelles et sensibles.

Le pôle études doctorales va être en charge d'organiser la distribution de clés USB cryptées pour les doctorantes et les doctorants en ayant besoin pour leurs thèses, en lien avec les écoles doctorales. Le prix de ces clés varie entre 50 et 70€ l'unité en fonction de la capacité de stockage. Le pôle études doctorales va réfléchir au stock nécessaire et les modalités de financement seront approuvées par les conseils des écoles doctorales.

- Elections des représentants des doctorantes et doctorants :
Hubert Boët et Géraldine Bray qui terminent leur mandat au collège des écoles doctorales remercient le collège pour l'accueil chaleureux et les discussions qui s'y sont tenues.

La séance est levée à 16H05 par Pascale Molinier.